

**Identification :** ARPAADAM250110

**Nom du FDR :** Fonds Documentaire de Référence Achats

**Diffusion\* :** Limitée

## DOCUMENT TECHNIQUE

Émetteur	Date d'origine	Page
SG/DA/CMHM	06/08/2025	1/19

CENTRE DE MEUSE / HAUTE-MARNE

\*\*\*

**Tirage de fibre optique du local informatique TE5 vers les autres locaux informatiques du site**

\*\*\*

### REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

#### PROCEDURE ADAPTEE

Ind.	Date	Nom/visa du rédacteur	Nom/visa vérificateur	Nom/visa approbateur
A	06/08/2025	Jason BEZIANE  02/09/25 JBE	Adrien BRUNELLA	Lionel BELVEZE

**Identification**

ARPAADAM250110

**Page** 2/19**Rév.** A**Révisions**

Ind.	Date	Modifications

**Diffusion** (en sus. des signataires)

En cas de diffusion **confidentielle**, renseigner **obligatoirement TOUS** les destinataires (internes et externes) en complétant la liste ci-dessous (hors signataires)

Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom	Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DU MARCHÉ</b>	<b>7</b>
1.1	Objet du marché.....	7
1.2	Type de procédure.....	7
1.3	Allotissement du marché.....	7
<b>2.</b>	<b>DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>7</b>
2.1	Contenu du dossier de consultation.....	7
2.2	Modifications de détail du dossier de consultation.....	7
2.3	Gestion du dossier de consultation.....	7
<b>3.</b>	<b>MODALITES DE LA CONSULTATION</b>	<b>7</b>
3.1	Visites de site.....	7
3.2	Groupement d'opérateurs économiques.....	8
3.3	Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).....	8
3.4	Variantes.....	8
3.5	Délai de validité des offres.....	8
3.6	Langue autorisée.....	8
3.7	Présentation des offres par voie dématérialisée.....	9
<b>4.</b>	<b>PIECES A FOURNIR PAR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES AU TITRE DE L'OFFRE</b>	<b>9</b>
4.1	Mémoire technique.....	9
4.2	Autres pièces.....	10
<b>5.</b>	<b>OFFRES</b>	<b>10</b>
5.1	Analyse des offres.....	10
5.2	Soutenance.....	11
5.3	Négociation des offres.....	11
<b>6.</b>	<b>DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</b>	<b>11</b>
<b>7.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>12</b>
<b>8.</b>	<b>MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES</b>	<b>14</b>
<b>9.</b>	<b>CONDITIONS DE DEPOT DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE</b>	<b>14</b>
<b>10.</b>	<b>Signature électronique</b>	<b>15</b>
<b>11.</b>	<b>AIDE A LA DEMATERIALISATION</b>	<b>15</b>

## ANNEXES

- ANNEXE 1. RECOMMANDATIONS POUR LE DEPOT DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE
- ANNEXE 2. ATTESTATION DE VISITE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS**

**"Andra"**

Parc de la Croix Blanche

1/7, rue Jean-Monnet

92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX

## PREAMBULE

Les offres que les opérateurs économiques déposeront dans le cadre de la consultation objet du présent document le seront entièrement sous format électronique.

En optant pour la dématérialisation, l'Andra utilise une signature électronique avec certificat pour ses marchés.

Il vous sera demandé par conséquent de signer ses marchés par signature électronique certifiée.

Aussi, le présent document a deux objets :

- 1) Présenter les conditions de la consultation (Partie I)
- 2) Présenter les modalités pratiques de dépôt des offres sous format électronique (Partie II)

### DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Le dépôt de leur offre par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée sur la plate-forme PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Au plus tard le**  
18/09/2025

**Avant 15 heures**  
(heure de Paris)

**TOUT RETARD ENTRAINE LE REJET DE L'OFFRE.**

## **PARTIE 1 :**

### **CONDITIONS DE LA CONSULTATION**



## 1. PRESENTATION DU MARCHÉ

### 1.1 Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet la Création d'un local information au TE5 – partie fibre optique suivant le CCTP associé. (Référence CPV 32562100).

### 1.2 Type de procédure

Conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique, la présente consultation est une procédure adaptée.

### 1.3 Allotissement du marché

Le marché est non alloti.

## 2. DOSSIER DE CONSULTATION

### 2.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation relatif à la présente procédure de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation
- Le projet d'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), référence ACCTPADCT250072/B et ses annexes

### 2.2 Modifications de détail du dossier de consultation

L'Andra se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base des documents du dossier modifiés sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les opérateurs économiques, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.3 Gestion du dossier de consultation

Les documents constituant le dossier de consultation transmis au titre de la présente consultation et l'ensemble des informations et données que ces derniers comprennent, quelles qu'en soient leur nature et leur forme, sont la propriété de l'Andra.

A ce titre, les opérateurs économiques s'engagent, au regard desdits documents, informations et données, à :

- Ne les utiliser que dans le seul et unique but d'élaborer leur offre, à l'exclusion de toute autre utilisation,
- Ne diffuser lesdites informations qu'aux seuls membres de leur personnel et à leurs fournisseurs, sous-traitants ou conseils ayant strictement besoin d'en connaître.

En tout état de cause, les opérateurs économiques devront, au terme de la procédure de consultation, détruire l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation (quels qu'en soient la forme ou le support), qu'ils aient ou non choisi de présenter une offre.

## 3. MODALITES DE LA CONSULTATION

### 3.1 Visites de site

Les soumissionnaires ont la faculté, s'ils le souhaitent, de visiter le site concerné par le présent marché. La visite s'effectuera sur rendez-vous.

Les soumissionnaires prendront contact via la messagerie PLACE pour réserver un créneau.

La demande se fait en envoyant une question via le profil acheteur (PLACE).

Les soumissionnaires prendront contact via la messagerie PLACE pour effectuer la visite du site au plus tard 15 jours calendaires avant la date souhaitée et 15 jours calendaires avant la date initiale de limite de remise des offres. En cas de report de la date de remise des offres, l'échéance de la date de visite ne sera pas reportée

A des fins d'égalité de traitement, le nombre de personnes maximum pouvant se présenter à la visite est de 3 maximum par soumissionnaire et la visite ne pourra pas excéder 2 heures

- ⚠ Pour information, pour vous permettre l'accès en présentiel sur notre site, défini par arrêté ministériel en zone protégée, il est nécessaire de compléter le formulaire et le joindre à votre demande de visite sur PLACE (un formulaire par visiteur):

[Visiteur « Demande d'autorisation d'accès - Site Andra »](#) sans enquête administrative

[Visiteur « Demande d'autorisation d'accès - Site Andra »](#) avec enquête administrative

Veillez joindre ce formulaire à votre demande de visite de site.

Au cours de ces visites, toutes les questions posées et les réponses apportées seront retranscrites sur la plateforme de dématérialisation des achats (PLACE) et portées à la connaissance de tous les soumissionnaires selon les modalités définies au chapitre 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES du présent RC.

Une attestation de visite (en annexe du RC) signée par les deux parties, sera établie en deux exemplaires, et devra être jointe à l'offre.

### 3.2 Groupement d'opérateurs économiques

Les opérateurs économiques ont la possibilité de faire des propositions en groupement avec un ou plusieurs autres opérateurs. La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

En cas de groupement, l'offre devra faire apparaître la répartition des montants financiers par co-traitant en distinguant la tranche ferme des tranches optionnelles le cas échéant.

- 1) Dans le cadre de la consultation, il est interdit à un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : En qualité de soumissionnaire individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- 2) En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 3.3 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Les opérateurs économiques n'ont pas à apporter de compléments au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

### 3.4 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 2 mois à compter de la date limite de remise des offres.

### 3.6 Langue autorisée

L'ensemble des pièces et documents constituant les offres des opérateurs économiques devront être rédigées en langue française.

Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques étrangers produisent un document émanant d'une administration de leur pays d'origine, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française dont les opérateurs économiques attestent l'exactitude.

Pour les documents remis à l'appui de l'offre, l'Andra se réserve la possibilité de demander une traduction certifiée dans le cas évoqué à l'article R.2151-12 du code de la commande publique.

### 3.7 Présentation des offres par voie dématérialisée

L'Andra impose le format suivant en termes d'arborescence du pli dématérialisé déposé au titre de l'offre :

- Eléments techniques
- Eléments administratifs et financiers

En tout état de cause, si le mémoire technique devant figurer dans les offres (à quelque étape que ce soit) contient des éléments d'ordre financier, l'offre concernée sera déclarée irrégulière.

## 4. PIECES A FOURNIR PAR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES AU TITRE DE L'OFFRE

### 4.1 Mémoire technique

Joint à l'offre, le mémoire technique explicite les dispositions que les opérateurs économiques se proposent d'adopter pour l'exécution du marché. Il comprendra à *minima* les items suivants selon la structure proposée ci-après.

#### a) L'organisation

Les opérateurs économiques présenteront :

- L'organisation prévue pour chacune des missions définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Si l'organisation proposée implique plusieurs intervenants, il sera précisé : l'identité de ces différents intervenants, leurs compétences spécifiques, le type et l'étendue des prestations confiées à chacun, la nature des liens entre les intervenants (co-traitance, sous-traitance, etc.), la gestion des interfaces entre les intervenants, etc. Les opérateurs économiques proposeront notamment un tableau synthétique de présentation de l'organisation.

- L'organigramme détaillé de la ou des équipe(s) proposée(s), avec liste nominative des personnes de l'organisation proposée en liaison avec le tableau synthétique. Cette liste indiquera les fonctions, le niveau de responsabilité et de pouvoir décisionnel de chaque intervenant (interne et sous-traitant), ainsi que son rattachement hiérarchique. Notamment, il y sera désigné :
  - Le responsable principal,
  - Les responsables « adjoints ».
- La façon dont est assurée la continuité entre les différentes missions. Les opérateurs économiques donneront l'évolution prévisionnelle d'effectif mobilisé en fonction des différentes missions ;
- En cas de groupement d'entreprises, le « chemin de croix » détaillant précisément le rôle et missions de chacun des membres.

#### b) Le planning du projet

Les opérateurs économiques présenteront le planning du projet lequel respectera les jalons imposés par les documents contractuels et sur lequel seront reportés les principaux rendez-vous d'échanges avec l'Andra (réunions, validation des données d'entrée, remise de documents, réception des prestations ou travaux...). Il est demandé aux opérateurs économiques de faire une analyse du planning afin d'identifier d'éventuels « points durs » pour lesquels les opérateurs économiques présenteront, dans leur offre, la méthode envisagée pour y faire face.

### c) Solution technique et fiches techniques du matériel installé

La solution technique proposée sera accompagnée des fiches techniques du matériel installé, présentées de manière à respecter les exigences contractuelles et à garantir leur parfaite adéquation avec les besoins de l'Andra. Les fiches techniques détailleront notamment les performances et certifications, afin de permettre une validation claire et documentée de la conformité de la solution proposée.

#### 4.2 Autres pièces

Outre le mémoire technique évoqué au point 4.1, les offres doivent contenir les éléments suivants dûment complétés par les opérateurs économiques :

Documents
L'acte d'engagement
Une annexe financière de l'entreprise avec décomposition du prix global et forfaitaire conforme au détail des postes transmis dans le CCTP ACCTPADCT250072/B

Il est entendu que la signature dématérialisée par le soumissionnaire attributaire du marché au terme de la procédure emportera nécessairement :

- Acceptation par lui dudit marché ;
- Engagement de sa part à appliquer et à respecter l'ensemble des éléments qu'il aura fournis dans son offre.
  - Le dépôt des offres devant être effectué par voie dématérialisée sur PLACE uniquement, les opérateurs économiques doivent impérativement respecter les modèles de fichiers qu'ils ont pu télécharger sur la plate-forme dématérialisée PLACE ;
  - Outre les pièces ci-dessus listées, il appartient aux opérateurs économiques de compléter leur offre de tout autre élément qu'ils jugeraient utile à la bonne compréhension de cette dernière. Les opérateurs économiques devront faire apparaître clairement dans leur réponse les difficultés éventuelles que pourrait engendrer l'exécution du marché.
  - S'agissant des prix, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement et son annexe financière prévaudront sur toute autre indication de l'offre ;
  - Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) d'un compte ouvert au nom de l'opérateur économique soumissionnaire ou au nom du groupement ou du mandataire en cas de groupement soumissionnaire est à déposer sur la plateforme e-attestations, à moins que ce document ait déjà été transmis dans le cadre d'une précédente procédure et qu'il demeure valable.

## 5. OFFRES

### 5.1 Analyse des offres

Les offres sont analysées et comparées au regard des critères d'appréciation ci-après :

- Prix (70 % de la note finale),
- Valeur technique (30 % de la note finale) décomposée comme suit :
  - Organisation (05 % de la note finale)
  - Planning (15 % de la note finale)
  - Présentation de la solution technique et des fiches techniques (10 % de la note finale)

## 5.2 Soutenance

L'intérêt d'une soutenance avec les différents opérateurs économiques sera évalué par l'Andra suite à l'examen des offres. Dans une telle hypothèse, l'Andra informera les opérateurs économiques des modalités d'organisation de ces soutenances.

## 5.3 Négociation des offres

L'Andra se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le contrat sans négociation, sur la base des offres initiales.

# 6. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la procédure de consultation objet du présent document, les données à caractère personnel suivantes sont susceptibles d'être traitées : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants des opérateurs économiques (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique). Il est précisé que l'Andra utilisera ces données uniquement pour les besoins de la présente procédure de consultation.

Ces données ne seront accessibles qu'aux personnes qui ont strictement besoin d'en connaître, à savoir les personnes chargées de suivre la procédure Achats de l'Andra.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la procédure de consultation objet du présent document peuvent à tout moment via la procédure prévue ci-après :

- (1) exercer leur droit d'accès, de rectification des données les concernant, ainsi que leur droit à l'effacement des données (droit à l'oubli), à la limitation du traitement, leur droit d'opposition au traitement et leur droit à la portabilité des données, tels que définis dans le RGPD.
- (2) le cas échéant, retirer leur consentement. Dans ce cadre, les personnes concernées reconnaissent que l'exercice de ce droit ne portera pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant la date effective du retrait.
- (3) introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

Les droits susvisés pourront être mis en œuvre via la procédure suivante :

- Envoi d'un mail à l'adresse [dpd@andra.fr](mailto:dpd@andra.fr) en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur ; ou
- Envoi d'un courrier à l'adresse suivante, en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur :

Délégué à la protection des données

Andra

1-7 rue Jean Monnet

92290 Châtenay-Malabry

Les données à caractère personnel étant collectées directement auprès de chaque opérateur économique concerné, ces derniers seront tenus, notamment lorsqu'ils transmettent des données à caractère personnel concernant des personnes qui n'ont pas accès au présent document, d'informer les personnes concernées des présentes conditions et d'obtenir les autorisations nécessaires permettant le respect des obligations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

## 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour la constitution de leur offre, les opérateurs économiques ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure via le profil acheteur de l'Andra ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) en cliquant sur le bouton « poser une question »).

Les questions devront être posées au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Seules les demandes formulées via la plateforme seront traitées.

L'Andra apportera une réponse, via son profil acheteur, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

A des fins d'égalité de traitement, l'Andra communiquera les réponses à l'ensemble des soumissionnaires sauf s'il convient de préserver le secret des affaires du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer l'Andra du caractère confidentiel de sa demande et le motiver.

- Si le caractère confidentiel est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.
- Si le caractère confidentiel n'est pas avéré, l'Andra en informera le soumissionnaire qui pourra choisir de retirer sa question ou d'accepter que ces questions/réponses soient diffusées à l'ensemble des soumissionnaires.

The screenshot shows the Andra marketplace interface with four numbered callouts:

- 1** Saisissez l'identifiant du marché, puis cliquez sur « OK » (Enter the market identifier, then click « OK »).
- 2** Cliquez sur l'icône bleu « Accéder à la consultation » (Click on the blue icon « Access to the consultation »).
- 3** Cliquez sur l'onglet « Question » (Click on the « Question » tab).
- 4** Cliquez sur l'onglet « Poser une question » (Click on the « Ask a question » tab).

The interface includes a search bar, a list of consultation announcements, and a question submission form at the bottom.

## **PARTIE 2 :**

### **MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE**



## 8. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

### 8.1 Forme du dépôt

Le dépôt de leur offre par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée. Ce dépôt est réalisé suivant les modalités figurant à l'article 9 du présent règlement.

Voir l'annexe 3 « Recommandations pour le dépôt des offres sous forme dématérialisée ».

### 8.2 Remise d'une copie de sauvegarde :

Pour tout dépôt d'une offre sous forme dématérialisée, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par [l'arrêté du 22 mars 2019](#) fixant les modalités de mise à dispositions des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB) ou bien sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli fermé à l'adresse figurant à l'article 10 ci-dessous, et comporte les mentions obligatoires suivantes :

- « Copie de sauvegarde »,
- Intitulé de la consultation,
- Nom ou dénomination du soumissionnaire,
- Adresse du soumissionnaire.

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans l'offre transmise par voie électronique ;  
ou
- Lorsque les documents relatifs à l'offre électronique ont été transmis incomplets, hors délais pour le dépôt des offres ou n'ont pu être ouverts, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des offres.

## 9. CONDITIONS DE DEPOT DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE

Les plis dématérialisés contenant les offres des opérateurs économiques sont remis par voie électronique dans l'espace dédié à la présente consultation sur la plate-forme de dématérialisation PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence [ARPAADAM250110](#)

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.2132-11 du code de la commande publique relatives à la copie de sauvegarde (cf. Article 9.2 ci-dessus), les offres des opérateurs économiques sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'Andra dans le délai fixé pour la remise des offres.

En cas de dépôt d'une copie de sauvegarde (cf. article 9.2), celle-ci doit, avant les date et heure limites indiquées, parvenir, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

- à l'Andra, Centre de Meuse / Haute-Marne, RD 960, 55290 Bure,

A l'attention de BEZIANE Jason

La copie de sauvegarde qui aurait été déposée à l'adresse indiquée ci-dessus sans que les opérateurs économiques ne puissent fournir l'accusé de réception du pli postal attestant que la copie de sauvegarde est parvenue dans les délais limites indiqués ne pourra pas être prise en compte.

## 10. Signature électronique

La signature électronique qualifiée à valeur probante du contrat sera **exigée**.

Le soumissionnaire retenu disposera d'un délai de 15 jours à compter de l'information de l'attribution du contrat pour le renvoyer signé électroniquement. Dépassé ce délai, l'Andra se réserve la possibilité d'attribuer le contrat au candidat arrivé en 2ème position.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/22/ECOM1830224A/jo/texte>), la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus via :

- Une liste de prestataires disponible sur le site du gouvernement (<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>)
- La plate-forme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) (guide d'utilisation-utilisateur entreprise)
- Le guide très pratique sur la dématérialisation des marchés public (version opérateurs économiques) disponible sur le [site internet de la Direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers](#).

Vous pouvez vérifier gratuitement la validité de votre signature via :

- PLACE, la Plateforme des achats de l'Etat : [Vérifier](#)
- Chorus Pro : [Vérifier](#)

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 11. AIDE A LA DEMATERIALISATION

La plate-forme PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) propose une aide aux opérateurs économiques sous la forme suivante :

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

Dans la rubrique « Aide » :

- Des guides d'utilisation,

- Une foire aux questions,
- Des guides d'autoformation,
- Des outils informatiques en téléchargement.

Dans la rubrique « Se préparer à répondre » :

- La possibilité pour les opérateurs économiques de tester leurs postes informatiques,
- L'accès à des consultations de test.

Attention aux filtres anti-spam :

Les courriels envoyés par la plate-forme PLACE le sont depuis l'adresse électronique :

« [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) ».

Il appartient donc aux opérateurs économiques d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de leur serveur/client de messagerie/logiciel tiers anti-spam afin que les courriels envoyés depuis la plate-forme PLACE ne soient pas filtrés.

## ANNEXE 1

### RECOMMANDATION POUR LE DEPOT DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

Pour une navigation optimisée, l'Andra vous suggère d'utiliser des navigateurs internet tels que CHROME, FIREFOX, etc.

Test de compatibilité de l'environnement informatique des opérateurs économiques (poste de travail, réseau, firewall, etc.) :

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch>. The browser interface includes a menu bar (Fichier, Edition, Affichage, Favoris, Outils, ?) and a tab bar with 'Andranet (2)' and 'Andranet'. A large blue arrow on the left side of the page points towards the browser window.

**1** Tapez l'adresse suivante (puis « entrée ») : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

The page content includes the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES'. A date stamp '4 Jun 2014 14:55' is visible. The right sidebar contains several menu items:

- S'identifier / S'inscrire
- Annonces
- Consultations en cours
  - Toutes les consultations
  - Recherche avancée
- Autres annonces
  - Toutes les annonces d'information
  - Toutes les annonces d'attribution
  - Recherche avancée
- Enchères
  - Participation
- Liste des marchés conclus
  - Recherche avancée
- Outils de signature
- Aide
- Se préparer à répondre
  - Tester la configuration de mon poste
  - Consultations de test

**2** Cliquez sur ce menu

**3** Cliquez sous ce menu

**Test de la configuration de votre poste**

L'ouverture d'un pli électronique exige l'utilisation d'un programme (Applet) qui assure les opérations de signature et de déchiffrement, le cas échéant. Cet Applet nécessite une configuration spécifique de votre poste de travail (type de navigateur, autorisation cryptographique, etc.). Cette page de diagnostic permet de vérifier simplement les différents pré-requis pour l'ouverture d'un pli électronique.

Système d'exploitation et Navigateur → Environnement Java → Lancement de l'applet → Capacité cryptographique

**Résultat du test**

**Système d'exploitation et Navigateur**

- Système d'exploitation : Windows 7 - 6.1 ✓
- Navigateur : IE 9.0 ✓

**Environnement Java**

- Présence d'un environnement Java ✓
- Version de l'environnement présent : Oracle Corporation - 1.7.0\_51 ✓
- Version 32 bits de l'environnement Java 32 ✓

**Lancement de l'applet**

- Lancement de l'applet de signature ✓

**Capacité cryptographique**

- Test de chiffrement Valide ✓
- Test d'accès au magasin de certificats Microsoft (Environnement Microsoft uniquement) Valide ✓

Mentions légales | Conditions d'utilisation | **Pré-requis techniques** |

La page suivante apparaît :

4

a) *Format des fichiers* :

Il est recommandé :

- De ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
- De ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
- De réduire la taille du fichier pdf (Enregistrer sous un autre / Fichier PDF de taille réduite)
- D'utiliser un format ZIP afin que le pli dématérialisé ne soit pas trop volumineux.

En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un **risque de réception hors délai**.

b) *Nom des fichiers* :

Il est recommandé :

- De ne pas utiliser les caractères spéciaux ou lettres avec accents tels que (liste non exhaustive) : , / \ @ ! § ° : \* ' ? □ % < > & ⌘ \$ £ ( ) [ ] { } = # ç é è ë ê ^ à ù etc.
- De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore,
- De nommer les fichiers avec des noms courts.

c) *Lisibilité* :

Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques prévoient d'insérer dans leur pli dématérialisé des documents non fournis par l'Andra, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.

## ANNEXE ATTESTATION DE VISITE

Indiquez l'objet de la consultation.

Indiquez la référence de la consultation.

Nous vous confirmons la participation des personnes suivantes pour la visite prévue

le ...../...../..... de .....h.....à .....h.....

Société : .....

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE

Pour l'Andra :

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE